

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	42 895 138	38 465 550
VENTES DE MARCHANDISES	42 225 376	37 668 004
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	439 801	453 489
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>42 665 178</i>	<i>38 121 493</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	6 589	24 267
REPRISES SUR PROVISIONS	26 400	10 700
TRANSFERTS DE CHARGES	59 059	131 292
AUTRES PRODUITS	137 912	177 798
CHARGES D'EXPLOITATION	42 339 968	37 873 904
ACHAT DE MARCHANDISES	34 605 504	30 861 416
VARIATION DES STOCKS	-112 420	-290 303
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	14 739	16 838
VARIATION DES STOCKS	-4 104	900
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 019 535	2 662 082
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	482 220	469 207
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 748 066	2 653 097
CHARGES SOCIALES	688 288	658 841
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	795 738	786 489
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	29 636	7 134
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	32 200	6 400
AUTRES CHARGES	40 567	41 804
RESULTAT D'EXPLOITATION	555 170	591 646
PRODUITS FINANCIERS	10 165	15 029
PARTICIPATIONS		13 133
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 976	1 896
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	8 189	
CHARGES FINANCIERES	70 633	83 428
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	70 633	83 428
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	-60 468	-68 399
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	494 702	523 247

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 635	1 750
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 635	
SUR OPERATION EN CAPITAL		1 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 424	3 837
SUR OPERATIONS DE GESTION	423	2 958
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 001	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		880
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 211	-2 087
PARTICIPATIONS DES SALARIES	89 046	94 184
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	35 574	80 219
TOTAL DES PRODUITS	42 909 938	38 482 328
TOTAL DES CHARGES	42 536 644	38 135 572
RESULTAT NET COMPTABLE	373 294	346 757
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	145 437	143 885
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 064	
Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
ZAMMATTIO PHILIPPE
690433FACD7B458...

Bilan actif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	17 517 320	10 213 115	7 304 205	7 988 821
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 807	204 643	54 164	48 875
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 807	204 643	9 164	3 875
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 770 618	10 008 472	6 762 146	7 462 309
TERRAINS	1 514 707	125 524	1 389 183	1 404 144
CONSTRUCTIONS	10 709 964	6 310 769	4 399 194	4 934 894
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 825 821	2 395 381	430 440	497 212
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 676 100	1 176 798	499 302	599 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21 527		21 527	18 322
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	22 500		22 500	8 501
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	487 895		487 895	477 637
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	308 577		308 577	302 452
TITRES IMMOBILISES DIVERS	89 237		89 237	89 237
PRÊTS	84 979		84 979	80 846
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	4 922 847	60 347	4 862 499	4 884 281
STOCKS ET EN-COURS	2 925 192		2 925 192	2 808 667
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	16 284		16 284	12 180
MARCHANDISES	2 908 907		2 908 907	2 796 487
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 172 782	60 347	1 112 434	1 195 719
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	185 773	60 347	125 425	117 339
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	987 009		987 009	1 078 380
CREANCES DIVERSES (3)	209 889		209 889	316 079
DISPONIBILITES	488 690		488 690	430 057
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	126 294		126 294	133 758
TOTAL GENERAL	22 440 167	10 273 463	12 166 705	12 873 102
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			1 707	392
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		2 553 864	2 330 570
CAPITAL		50 000	50 000
RESERVES		2 130 570	1 933 813
RESERVE LEGALE		5 000	5 000
AUTRES RESERVES		2 125 570	1 928 813
RESULTAT DE L'EXERCICE		373 294	346 757
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		112 200	106 400
PROVISIONS POUR RISQUES		112 200	106 400
DETTE(1)		9 500 641	10 436 132
DETTE FINANCIERE		5 854 355	6 742 732
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		5 839 847	6 730 543
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERE DIVERSE		14 508	12 189
AVANCES ET ACOMPTE REÇU SUR COMMANDE		3 015	
DETTE D'EXPLOITATION		3 607 759	3 617 098
DETTE FOURNISSEUR ET COMPTE RATTACHE		2 662 381	2 587 547
DETTE FISCALE ET SOCIALE		896 623	976 489
AUTRE DETTE D'EXPLOITATION		48 756	53 062
DETTE DIVERSE		30 923	69 576
DETTE SUR IMMOBILISATION ET COMPTE RATTACHE		28 783	47 320
AUTRE DETTE DIVERSE		2 141	22 256
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE		4 587	6 725
TOTAL GENERAL		12 166 705	12 873 102
(1) Dont à plus d'un an		1 405 496	2 361 112
Dont à moins d'un an		8 095 144	8 075 019
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 343 634	3 294 193

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
ZAMMATTIO PHILIPPE
690433FACD7B458...





Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

RCS ANGERS 490 172 376

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

RCS ANGERS 490 172 376

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2023

À l'Assemblée générale de la société BRISSAC DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BRISSAC DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Signé par

vincent pierre

Signature numérique de : vincent PIERRE
Date : 25-07-2023 12:03
Lieu : NANTES

32323866313561352d6463626..

Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	17 517 320	10 213 115	7 304 205	7 988 821
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 807	204 643	54 164	48 875
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 807	204 643	9 164	3 875
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 770 618	10 008 472	6 762 146	7 462 309
TERRAINS	1 514 707	125 524	1 389 183	1 404 144
CONSTRUCTIONS	10 709 964	6 310 769	4 399 194	4 934 894
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 825 821	2 395 381	430 440	497 212
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 676 100	1 176 798	499 302	599 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21 527		21 527	18 322
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	22 500		22 500	8 501
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	487 895		487 895	477 637
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	308 577		308 577	302 452
TITRES IMMOBILISES DIVERS	89 237		89 237	89 237
PRÊTS	84 979		84 979	80 846
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	4 922 847	60 347	4 862 499	4 884 281
STOCKS ET EN-COURS	2 925 192		2 925 192	2 808 667
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	16 284		16 284	12 180
MARCHANDISES	2 908 907		2 908 907	2 796 487
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 172 782	60 347	1 112 434	1 195 719
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	185 773	60 347	125 425	117 339
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	987 009		987 009	1 078 380
CREANCES DIVERSES (3)	209 889		209 889	316 079
DISPONIBILITES	488 690		488 690	430 057
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	126 294		126 294	133 758
TOTAL GENERAL	22 440 167	10 273 463	12 166 705	12 873 102
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			1 707	392
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		2 553 864	2 330 570
CAPITAL		50 000	50 000
RESERVES		2 130 570	1 933 813
RESERVE LEGALE		5 000	5 000
AUTRES RESERVES		2 125 570	1 928 813
RESULTAT DE L'EXERCICE		373 294	346 757
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		112 200	106 400
PROVISIONS POUR RISQUES		112 200	106 400
DETTES(1)		9 500 641	10 436 132
DETTES FINANCIERES		5 854 355	6 742 732
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		5 839 847	6 730 543
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		14 508	12 189
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		3 015	
DETTES D'EXPLOITATION		3 607 759	3 617 098
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		2 662 381	2 587 547
DETTES FISCALES ET SOCIALES		896 623	976 489
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		48 756	53 062
DETTES DIVERSES		30 923	69 576
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		28 783	47 320
AUTRES DETTES DIVERSES		2 141	22 256
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		4 587	6 725
TOTAL GENERAL		12 166 705	12 873 102
(1) Dont à plus d'un an		1 405 496	2 361 112
Dont à moins d'un an		8 095 144	8 075 019
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 343 634	3 294 193

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	42 895 138	38 465 550
VENTES DE MARCHANDISES	42 225 376	37 668 004
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	439 801	453 489
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>42 665 178</i>	<i>38 121 493</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	6 589	24 267
REPRISES SUR PROVISIONS	26 400	10 700
TRANSFERTS DE CHARGES	59 059	131 292
AUTRES PRODUITS	137 912	177 798
CHARGES D'EXPLOITATION	42 339 968	37 873 904
ACHAT DE MARCHANDISES	34 605 504	30 861 416
VARIATION DES STOCKS	-112 420	-290 303
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	14 739	16 838
VARIATION DES STOCKS	-4 104	900
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 019 535	2 662 082
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	482 220	469 207
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 748 066	2 653 097
CHARGES SOCIALES	688 288	658 841
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	795 738	786 489
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	29 636	7 134
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	32 200	6 400
AUTRES CHARGES	40 567	41 804
RESULTAT D'EXPLOITATION	555 170	591 646
PRODUITS FINANCIERS	10 165	15 029
PARTICIPATIONS		13 133
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 976	1 896
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	8 189	
CHARGES FINANCIERES	70 633	83 428
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	70 633	83 428
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	-60 468	-68 399
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	494 702	523 247

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 635	1 750
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 635	
SUR OPERATION EN CAPITAL		1 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 424	3 837
SUR OPERATIONS DE GESTION	423	2 958
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 001	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		880
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 211	-2 087
PARTICIPATIONS DES SALARIES	89 046	94 184
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	35 574	80 219
TOTAL DES PRODUITS	42 909 938	38 482 328
TOTAL DES CHARGES	42 536 644	38 135 572
RESULTAT NET COMPTABLE	373 294	346 757
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	145 437	143 885
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 064	
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société BRISSAC DISTRIBUTION a fermé son concept BIO à partir du mois de septembre 2022.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 5 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	50 000			50 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	1 933 813	196 757		2 130 570
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	346 757		346 757	
Résultat de l'exercice N		373 294		373 294
	2 330 570	570 051	346 757	2 553 864

Fonds de commercial

• Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	251 397	7 410		258 807
Immobilisations corporelles	16 680 677	94 455	4 514	16 770 618
Immobilisations financières - titres	90 237			90 237
Immobilisations financières - créances	387 400	10 258		397 658
	17 409 711	112 123	4 514	17 517 320

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	202 522	2 121		204 643
Immobilisations corporelles	9 218 368	793 617	3 513	10 008 472
	9 420 891	795 738	3 513	10 213 115

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	791 583		
	- Dégressive	4 154		
	- Exceptionnelle			

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	106 400	32 200	26 400	112 200
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	30 711	29 636		60 347
	137 111	61 836	26 400	172 547

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	61 836	26 400	
	- Financier			
	- Exceptionnel			

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	6 400
- montants repris parce que devenus sans objet :	20 000

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 60 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 17 200 €.
- Une provision correspondant à deux litiges salariaux et qui s'élèvent à 35 000 €.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	675 112
Dotation aux amortissements théoriques	152 649
Cumul des amortissements théoriques	476 721
Valeur nettes	198 390

Redevances

Afférentes à l'exercice	145 437
Cumulées	413 023
Restant à payer :	
- À moins d'un an	112 703
- De 1 à 5 ans	143 185
- A plus de 5 ans	-
- Total	255 887
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	77 950
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	397 658	1 707	395 952
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 172 782	1 172 782	
Créances diverses	209 889	209 889	
Charges constatées d'avance	126 294	126 294	
	1 906 624	1 510 672	395 952

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 351 032	3 351 032		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 488 815	1 095 498	1 361 266	32 051
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	14 508	2 329	12 179	
Avances, acompte reçus sur commandes	3 015	3 015		
Dettes d'exploitation	3 607 759	3 607 759		
Dettes diverses	30 923	30 923		
Produits constatés d'avance	4 587	4 587		
	9 500 641	8 095 144	1 373 445	32 051

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 397

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 161 937

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 102 898

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 329

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	22 489 995	21 312 711
- Drive	4 479 976	4 435 749
- Station-service	15 695 207	12 373 033
	42 665 178	38 121 493

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	15
Employés	80
	100

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amendes et pénalités	423	
Cessions immobilisations corporelles	1 001	
Pénalités fournisseurs		4 635
	1 424	4 635

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	54 417
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	34 629
	89 046

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	57 717
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-22 143
	35 574

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	15 010
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	14 361

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissement de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 2 457 565 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	281 000	281 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 40% ; employés : 25% ;
- critère de turn-over du personnel : cadres : Faible ; agents de maîtrise : Faible ; employés : Moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 109 000 €

Entreprises liées

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Participations	1 000
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	308 577
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	73 508
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Produits financiers	2 064
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales et participation à plus de 50 %**Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Capital	7 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-485 519
Quote-part du capital détenu	14.29 %
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	382 085
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	307 871
Résultat du dernier exercice clos	110 055
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

BRISSAC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles, 4 allée des Oiseaux
Brissac Quincé - 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
490 172 376 RCS ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUILLET 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2023 s'élevant à 373 293,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 373 293,87 euros

A titre de dividendes 150 000,00 euros
Soit 15,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 223 293,87 euros
Qui s'élève ainsi à 2 348 864,11 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 149 880,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 120,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2020	50 000 €	10 000	49 600 €	40 €
31/01/2021	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €
31/01/2022	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Philippe ZAMMATTIO

DocuSigned by:
ZAMMATTIO PHILIPPE
690433FACD7B458...

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société BRISSAC DISTRIBUTION a fermé son concept BIO à partir du mois de septembre 2022.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 5 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	50 000			50 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	1 933 813	196 757		2 130 570
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	346 757		346 757	
Résultat de l'exercice N		373 294		373 294
	2 330 570	570 051	346 757	2 553 864

Fonds de commercial

• Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	251 397	7 410		258 807
Immobilisations corporelles	16 680 677	94 455	4 514	16 770 618
Immobilisations financières - titres	90 237			90 237
Immobilisations financières - créances	387 400	10 258		397 658
	17 409 711	112 123	4 514	17 517 320

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	202 522	2 121		204 643
Immobilisations corporelles	9 218 368	793 617	3 513	10 008 472
	9 420 891	795 738	3 513	10 213 115

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	791 583
	- Dégressive	4 154
	- Exceptionnelle	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	106 400	32 200	26 400	112 200
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	30 711	29 636		60 347
	137 111	61 836	26 400	172 547

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	61 836	26 400
	- Financier		
	- Exceptionnel		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	6 400
- montants repris parce que devenus sans objet :	20 000

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 60 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 17 200 €.
- Une provision correspondant à deux litiges salariaux et qui s'élèvent à 35 000 €.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Biens pris en crédit-bail**

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	675 112
Dotation aux amortissements théoriques	152 649
Cumul des amortissements théoriques	476 721
Valeur nettes	198 390

Redevances

Afférentes à l'exercice	145 437
Cumulées	413 023
Restant à payer :	
- À moins d'un an	112 703
- De 1 à 5 ans	143 185
- A plus de 5 ans	-
- Total	255 887
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	77 950
Réintégrations fiscales en fin de contrat	-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	397 658	1 707	395 952
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 172 782	1 172 782	
Créances diverses	209 889	209 889	
Charges constatées d'avance	126 294	126 294	
	1 906 624	1 510 672	395 952

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 351 032	3 351 032		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 488 815	1 095 498	1 361 266	32 051
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	14 508	2 329	12 179	
Avances, acompte reçus sur commandes	3 015	3 015		
Dettes d'exploitation	3 607 759	3 607 759		
Dettes diverses	30 923	30 923		
Produits constatés d'avance	4 587	4 587		
	9 500 641	8 095 144	1 373 445	32 051

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 397

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 161 937

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 102 898

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 329

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	22 489 995	21 312 711
- Drive	4 479 976	4 435 749
- Station-service	15 695 207	12 373 033
	42 665 178	38 121 493

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	15
Employés	80
	100

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amendes et pénalités	423	
Cessions immobilisations corporelles	1 001	
Pénalités fournisseurs		4 635
	1 424	4 635

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	54 417
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	34 629
	89 046

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	57 717
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-22 143
	35 574

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	15 010
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	14 361

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissement de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 2 457 565 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	281 000	281 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 40% ; employés : 25% ;
- critère de turn-over du personnel : cadres : Faible ; agents de maîtrise : Faible ; employés : Moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 109 000 €

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Entreprises liées**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Participations	1 000
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	308 577
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	73 508
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Produits financiers	2 064
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales et participation à plus de 50 %**Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Capital	7 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-485 519
Quote-part du capital détenu	14.29 %
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	382 085
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	307 871
Résultat du dernier exercice clos	110 055
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:
ZAMMATTIO PHILIPPE
690433FACD7B458...